



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2016

Date de la convocation 2 décembre 2016

Date d'affichage 2 décembre 2016

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Présents : Christian Pérut, Monique Ferré, Daniel Fourreaux, Sophie Lamarre, Cédric Beaufort, Isabelle Vilpoux-Pérut, Charles-André Petit, Cédric Moliné, Florence Bertin Walckenaer, Pierre Langrand, Anne-Marie de Bussy, Jean-Claude Stolaric, Martine Franquelin-Bauchet, Alain Sautillet.

Absents excusés : Wendy Pasquet de Leyde, procuration à Monique Ferré.

Conseillers en exercice 15
Conseillers présents 13 puis 14
Conseillers votants 14 puis 15

Cédric Moliné ayant prévenu qu'il arriverait en retard.

18 h 30, M. le Maire ouvre la séance.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal approuve la nomination à l'unanimité.

Ordre du jour

- › Chauffage de l'école : délibération rectificative de demande de CDDL.
- › Demande de participation de financement du déplacement du monument de la Victoire 1918 situé à Chaudun.
- › Cadeau de bienvenue aux nouveau-nés.
- › SIVOM Basse vallée de l'Aisne, retrait de la commune d'Osly-Courtil.
- › Enveloppes des primes aux salariés de la commune.
- › Syndicat du ru de Retz :
 - approbation du projet de périmètre ;
 - approbation des nouveaux statuts ;
 - élection des délégués de la commune, 2 titulaires, 2 suppléants.
- › Droit de préemption urbain (DPU), délégation.
- › Assainissement – Transfert de compétence :
 - délibération sur le principe du transfert de l'excédent du budget assainissement à la CCRV ;
 - délibération portant sur l'approbation d'une convention de gestion entre la commune et la CCRV.
- › Conseil communautaire : élection des 2 représentants de la commune.
- › Convention de mutualisation de l'outil informatique.
- › Questions diverses :

Lecture du compte rendu du 24 novembre 2016

Sophie Lamarre, adjointe, donne lecture des délibérations et questions diverses du compte rendu du 24 novembre 2016.

Ordre du jour

Le maire, Christian Pérut, lit l'ordre du jour et annonce 2 informations en questions diverses :

- › Nouveau plan Vigipirate.
- › Lettre de remerciements de la commune de Laucourt.

Chauffage de l'école : délibération rectificative de demande de CDDL

Le maire, Christian Pérut, informe que la délibération prise lors du conseil du 1^{er} septembre, pour le remplacement de la chaudière de l'école primaire, comporte une erreur. Il y est mentionné que la demande de subvention au titre du CDDL est sollicitée auprès de la communauté de communes du Pays de la vallée de l'Aisne, alors qu'elle doit l'être auprès du conseil départemental. Une nouvelle délibération doit être établie avec la rectification.

- Le conseil municipal accepte la délibération rectificative, à l'unanimité des votants avec 14 voix.

Demande de participation au financement de déplacement du monument de la Victoire 1918 situé à Chaudun

Le maire, Christian Pérut, informe que le monument de la Victoire, qui commémore les combats de la Grande Guerre qui se sont déroulés sur le plateau de Chaudun, doit être rénové et déplacé dans un lieu plus accessible qu'en bordure de la RN2 où il est actuellement. Le coût de l'opération est estimé à 47 000 €, dont 60 % seraient pris en charge par l'État et le Département. Denis Rolland, président de la Société historique de Soissons, précise que plusieurs sociétés historiques de la région se sont unies pour créer une association (18 Juillet 1918-2018) afin de financer les travaux, et qu'une souscription a été lancée pour réunir 15 000 €. À l'époque de l'inauguration du monument, en 1930, Ambleny, dont le maire était M. Legrand, faisait partie des souscripteurs, et, à ce titre, M. Rolland sollicite notre participation. M. le Maire propose de verser 150 € et rappelle que M. Rolland a beaucoup aidé la commune pour l'obtention de subventions, entre autre pour la tour et la crypte.

- Le conseil municipal accepte la souscription de 150 €, à l'unanimité des votants avec 14 voix.

Cadeaux de bienvenue aux nouveau-nés

Le maire, Christian Pérut, informe qu'un membre de la commission sociale a émis l'idée que la commune offre un cadeau à chaque nouveau-né. Cette année, 16 naissances ont été enregistrées à Ambleny. M. le Maire propose d'offrir un chèque-cadeau de 30 € et que Florence Bertin et Monique Ferré se chargent de cette opération. Une délibération doit être prise.

- Le conseil municipal accepte la création du cadeau de bienvenue aux nouveau-nés et sa modalité, à l'unanimité des votants avec 14 voix.

SIVOM Basse vallée de l'Aisne, retrait de la commune d'Osly-Courtil

Le maire, Christian Pérut, informe qu'il est chargé de faire part de l'action suivante et en rappelle les faits : début 2016, la commune d'Osly-Courtil a émis le souhait de se retirer de la compétence foyer rural du SIVOM de la Basse vallée de l'Aisne ; le 30 mars, les membres du SIVOM ont émis un avis favorable, ainsi que notre conseil municipal du 21 avril. M. le Sous-Préfet a confirmé le retrait de la commune d'Osly-Courtil le 5 septembre 2016 par l'arrêté n° 2016-146.

Enveloppes des primes aux salariés de la commune

Le maire, Christian Pérut, explique que des modifications — en principe, des simplifications ! — sont intervenues dans l'organisation des carrières des catégories A, B et C. La catégorie C (la plus basse) comprendra 3 grades (C1, C2, C3) au lieu de 4 précédemment. Chacune des catégories comprendra 11 échelons, bientôt 12. Une délibération doit être prise concernant les primes attribuées aux salariés de la commune. L'objectif étant d'intégrer progressivement une partie des primes au salaire afin d'augmenter le montant de la retraite. Seuls sont concernés les agents titulaires et non les contractuels. Cependant, le décret d'application n'étant pas paru à ce jour, la prise de délibération est reportée à un conseil ultérieur.

Syndicat du ru de Retz

- Approbation du projet de périmètre

Le maire, Christian Pérut, informe du projet d'un nouveau périmètre formé par la fusion des 3 syndicats : Retz, Voidon et Crise. Une délibération doit être prise pour approuver ce nouveau périmètre.

- Le conseil municipal approuve le nouveau périmètre, à l'unanimité des votants avec 14 voix.

- Approbation des nouveaux statuts

Le nouveau syndicat issu de la fusion prend la dénomination de Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise. Ce syndicat, qui regroupe 38 communes, est chargé de la gestion, de l'aménagement et de l'entretien des cours d'eau du Retz, de Voidon, de la Crise et de leurs affluents, et pourra assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux.

Alain Sautillet demande si une projection de la cotisation de la commune a été faite.

Christian Pérut répond que non, pas encore. Il précise qu'elle sera composée au prorata de divers éléments, comme la population, le linéaire des berges, etc.

- Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts, à l'unanimité des votants avec 14 voix.

- Élection des délégués de la commune, 2 titulaires, 2 suppléants

La fusion entraîne également une nouvelle élection des délégués. Les délégués titulaires d'Ambleny, Christian Pérut et Charles-André Petit, ainsi que le suppléant, Pierre Langrand, restent élus. La commune a droit à un siège supplémentaire et doit élire un second suppléant. Le maire demande s'il y a des candidats : seul Alain Sautillet se présente.

- Le conseil municipal a élu Alain Sautillet second suppléant, à l'unanimité des votants avec 14 voix.

Droit de préemption urbain (DPU)

- Délégation

Le maire, Christian Pérut, explique que la communauté de communes du Pays de la vallée de l'Aisne (CCPVA) est compétente en matière d'urbanisme au travers du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) et qu'elle dispose donc du DPU (droit de préemption urbain). L'article L 213-3 du code de l'urbanisme dit que le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à une collectivité locale. La CCPVA, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité de donner la délégation du DPU à la commune d'Ambleny sur les zones U et AU, à l'exception de la ZAC de Pontarcher. M. le Maire demande si le conseil municipal accepte la délégation du DPU sur les zones U et AU et que son exercice soit délégué au maire.

- Le conseil municipal accepte la délégation du DPU sur les zones U et AU et que son exercice soit délégué au maire, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

- Charte de gouvernance

Le maire demande de l'autoriser, en même temps, à signer la Charte de gouvernance qui permet l'élaboration du PLUi. Une délibération indépendante devant être prise.

Alain Sautillet dit que pour le PLUi, on peut s'interroger sur sa pertinence puisque, avec la loi Notre, ça ne concerne que le périmètre actuel de la communauté de communes.

Christian Pérut répond que le PLUi de la communauté de communes du Pays de la vallée de l'Aisne sera transféré à la nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier 2017.

- Le conseil municipal autorise le maire à signer Charte de gouvernance, avec 14 voix pour et 1 abstention.

Assainissement – Transfert de compétence

- Délibération sur le principe du transfert de l'excédent du budget assainissement à la CCRV ;

Le maire, Christian Pérut, explique que suite à la prise de la compétence assainissement par la communauté de communes Retz-en-Valois, au 1^{er} janvier 2017, plusieurs étapes de transmission sont programmées courant décembre 2016 et au premier trimestre 2017 : communication du transfert à Veolia, EDF, Syndicat des eaux, SFR... ; transmission des contrats à la CCRV ; clore le budget assainissement communal pour le transférer sur le budget communautaire, etc. Une délibération doit être prise ce jour sur le principe du transfert de l'excédent du budget assainissement de la commune à la communauté de communes Retz-en-Valois. Les montants des excédents, établis d'après le compte administratif 2015, sont estimés à 81 563,64 €, pour le fonctionnement, et à 50 621,50 €, pour l'investissement. Les montants réels à transférer seront ceux du compte administratif 2016.

Alain Sautillet demande ce qu'il en est des travaux de la rue du Pont-Cheminet, ont-ils été chiffrés ? Quel est l'intérêt de l'opération ?

Christian Pérut confirme que les travaux du réseau d'assainissement prévus seront réalisés, ils sont en cours de chiffrage, et un rendez-vous est pris avec la CCRV. Quant à ceux de la rue du 21^e BIR, ils seront réalisés ultérieurement et étudiés par la nouvelle communauté de communes. En ce qui concerne l'intérêt de l'opération, il semble évident qu'une rénovation du réseau s'impose.

Alain Sautillet demande comment sont calculées les recettes de participation au financement de l'assainissement.

Christian Pérut répond qu'il n'est pas en possession des explications, des précisions seront demandées au service concerné. Des écarts importants de redevance subsistent actuellement entre les différentes communes. Donc, il y aura uniformisation de la facturation, le lissage s'effectuera sur plusieurs années.

- Le conseil municipal accepte l'accord de principe pour le transfert de l'excédent du budget assainissement de la commune à la CCRV, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

- Délibération portant sur l'approbation d'une convention de gestion entre la commune et la CCRV.

Le maire, Christian Pérut, propose une seconde délibération portant sur l'approbation de la convention de gestion entre la commune et la CCRV. La convention porte sur la mise à jour des fichiers usagers ; la facturation ; l'exploitation, la surveillance et l'entretien des ouvrages de collecte (réseaux, stations d'épuration...). Il explique que les communes mettront leur personnel à la disposition de la CCRV à qui ce service sera facturé. Les frais de secrétariat s'en trouveront également diminués. Il n'y aura, dans l'immédiat, aucun transfert de personnel à la nouvelle communauté de communes. La convention, renouvelable, est signée pour 2 ans.

- Le conseil municipal accepte la signature de la convention, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

Conseil communautaire : élection des 2 représentants de la commune

Le maire, Christian Pérut, annonce qu'à la suite de la création de la communauté de commune Retz-en-Valois, il y a lieu d'élire 2 conseillers communautaires qui représenteront notre commune. Le scrutin est celui que l'on connaît depuis les dernières élections municipales, à savoir :

- scrutin de liste à 1 tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation ;
- la répartition des sièges entre les listes est à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les communautés de communes qui fusionnent pour créer la CC Retz-en-Valois ont adopté la répartition de droit commun, soit 25 conseillers pour Villers-Cotterêts, 5 pour La Ferté-Milon, 4 pour Vic-sur-Aisne, 2 pour Ambleny, 1 pour les communes de moins de 1 000 habitants, soit un total de 86 conseillers communautaires.

Florence Bertin fait remarquer que nous ne pèserons plus grand-chose.

Alain Sautillet rejoint Florence Bertin dans cette réflexion. Par ailleurs, il estime qu'1 poste pour chaque tendance représentée au conseil municipal aurait mieux reflété les résultats des élections municipales.

Christian Pérut répond que l'on appliquera la loi, rien que la loi. Il fait remarquer que lors des élections partielles sous l'ancienne municipalité, les 2 nouveaux conseillers de l'opposition élus avaient demandé qu'une nouvelle élection des conseillers communautaires ait lieu pour être représentés et que leur demande avait été refusée.

Alain Sautillet répond que la loi Notre n'existait pas et que ce n'était pas possible.

M. le Maire demande de passer au vote.

Les candidats sont les conseillers sortants : Christian Pérut et Monique Ferré pour la liste de la majorité, Jean-Claude Stolaric pour la liste d'opposition. Les conseillers municipaux votent à bulletin secret.

Anne-Marie de Bussy procède au dépouillement.

• Résultats : votants, 15 ; exprimés 15 ; Christian Pérut et Monique Ferré sont élus avec 12 voix, Jean-Claude Stolaric a obtenu 3 voix.

Alain Sautillet demande la possibilité de recevoir les comptes rendus des réunions de la communauté de communes.

Christian Pérut lui répond que bien évidemment !

Convention de mutualisation de l'outil informatique

Le maire, Christian Pérut, explique que 5 communes (Berny-Rivière, Dommiers, Morsain, Ressons-le-Long et Ambleny) ont décidé d'unir leurs moyens informatiques avec la société JVS. Les logiciels seront hébergés chez JVS, donc aucun danger de perdre nos données au cas où notre disque dur viendrait à tomber en panne. Les communes auront accès à un panel de services non utilisés aujourd'hui qui concerne les finances, les administrés, l'enfance, les relations avec les citoyens, l'organisation de la gestion, les ressources humaines. Par exemple, la dématérialisation des actes administratifs, comme l'envoi en préfecture des délibérations ou tout document qui nécessite un enregistrement ; le cadastre ; les flux comptables ; le recensement ; les factures... Tous ces outils seront utilisés par la secrétaire de mairie. Un service important pour la population est inclus dans cet abonnement : les alertes SMS pour les administrés qui voudront s'abonner gratuitement.

Le coût de l'abonnement pour les communes est déterminé selon 2 critères : le nombre d'habitants et un forfait d'utilisation des logiciels. Pour Ambleny il est de 4 774,86 € la 1^{re} année, et de 3 412,99 € la 2^e et la 3^e année. Le contrat est de 3 ans renouvelable. Le système sera mis en place tout début 2017. La convention doit être signée par chacun des 5 maires.

• Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

Questions diverses

Nouveau plan Vigipirate

Le maire, Christian Pérut, informe qu'un nouveau plan Vigipirate est mis en place et qu'il est élevé au niveau 2 « sécurité renforcée – risque attentat ». De nouveaux logos à afficher ont été reçus.

Remerciements de la commune de Laucourt

Le maire, Christian Pérut, fait part d'un courrier de la commune de Laucourt qui nous remercie pour l'aide financière apportée par Ambleny. Au 1^{er} décembre, le montant des dons est de 25 591 €.

Radar

Martine Bauchet demande que fera-t-on des statistiques enregistrées par le radar pédagogique ?

Christian Pérut répond que les données pourraient être transmises à la gendarmerie, ce sont juste des informations car ce n'est pas un radar de sanction.

Alain Sautillet pense que, selon les dires de riverains, cette expérience ne semble pas concluante et que d'autres solutions étaient à prendre, comme le réhausseur rue du Pont-Cheminet.

Christian Pérut rappelle que ce sont des routes départementales et que la commune n'est pas maître de leur équipement.

Agence postale

Alain Sautillet pense que la commune ne touchera pas 15 000 € de La Poste, cette somme n'apparaissant pas dans la convention.

Christian Pérut lui assure que cette somme est bien attribuée par La Poste sous forme d'aide à l'installation, c'est pour cette raison qu'elle n'est pas mentionnée dans la convention, et qu'il lui fera part de son versement lorsque celui-ci sera crédité.

Il n'y a plus de questions.

La séance est levée à 19 h 55.

NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce compte rendu est disponible sur le site de la commune : ambleny.fr